

Déclaration de fin de mission de la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, Siobhán Mullally, sur sa visite en République centrafricaine du 24 au 30 novembre 2023.

La Rapporteuse spéciale est reconnaissante au Gouvernement de la République centrafricaine pour la bonne volonté de faciliter sa visite du 24 au 30 novembre, et pour le dialogue constructif et l'engagement sur les droits de l'homme et la traite des êtres humains. La Rapporteuse spéciale félicite la volonté politique du président et du gouvernement de lutter contre la traite des êtres humains. Elle remercie en particulier le ministère de la justice pour son soutien et son engagement dans le cadre de son mandat avant la visite. Elle salue l'engagement des autorités gouvernementales dans un dialogue ouvert et constructif sur les défis rencontrés dans la lutte contre la grave violation des droits de l'homme que constitue la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants. La Rapporteuse spéciale est reconnaissante à la MINUSCA et à l'équipe de pays des Nations Unies pour leur assistance et leur soutien d'experts dans la facilitation de la visite.

Au cours de sa visite, la Rapporteuse spéciale s'est rendue à Bangui et à Bria, et a tenu des réunions avec des ministres et des fonctionnaires du gouvernement, notamment le Ministre de Justice, la Ministre de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant et la Ministre de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation nationale. Elle a rencontré le président de l'Assemblée nationale. Elle a également rencontré la ministre-conseiller du président pour les violences sexuelles et le ministre-conseiller pour les droits de l'homme.

La Rapporteuse spéciale a rencontré la Commission nationale des droits de l'Homme et des libertés fondamentales (CNDHFLF) et la Haute Autorité Chargée de la Bonne Gouvernance (HABG). La Rapporteuse spéciale a également rencontré le Parquet Général de la Cour Pénale Spéciale, la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR), ainsi que le Parquet Général de la Cour d'Appel de Bangui et le Procureur Général et le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

A Bria, la Rapporteuse Spéciale a rencontré le Préfet, le Maire, des membres des FACA, de la Gendarmerie, de la Police et le Président du Tribunal. Elle a rencontré des femmes déplacées, des jeunes et des leaders communautaires, et a observé l'impact dévastateur du déplacement, de l'extrême pauvreté et de l'inégalité entre les sexes.

Au cours de sa visite, la Rapporteuse spéciale a rencontré l'équipe de pays des Nations unies, y compris les agences des Nations unies, la MINUSCA et les partenaires de développement. Elle a également rencontré des organisations de la société civile et leur est particulièrement reconnaissante pour leur engagement et leur analyse approfondie des risques de traite des êtres humains en République centrafricaine, de la protection et de l'obligation de rendre des comptes.

La Rapporteuse spéciale félicite les avancées significatives dans le cadre législatif et politique de protection des droits de l'homme, notamment l'adoption de la politique nationale en matière de droits de l'homme, de la loi de 2022 sur la traite des êtres humains et du décret établissant le bureau du

procureur spécial sur les violences sexuelles liées aux conflits et la traite des êtres humains. Au niveau de la coordination nationale, elle salue la création du Comité national de lutte contre la traite des êtres humains en République centrafricaine et l'adoption du Plan d'action opérationnel (2022-23).

Un travail continu est nécessaire pour renforcer la mise en œuvre du plan d'action et le travail du comité de coordination avec les organisations de la société civile et les victimes/survivants.

La Rapporteuse spéciale souligne également les développements significatifs relatifs aux droits de l'enfant, en particulier l'adoption de la Loi no 20.016 du 15 juin 2020, portant Code de protection de l'enfant en République centrafricaine, et l'adoption du Plan d'action contre la traite des enfants en République centrafricaine. La rapporteuse spéciale félicite l'engagement pris pour mettre fin aux mariages d'enfants et aux mariages forcés, ainsi qu'aux risques de traite qui y sont associés, notamment à des fins d'exploitation sexuelle.

Cependant, malgré ces importants développements législatifs et politiques, la mise en œuvre reste un défi. La présence et le fonctionnement de l'État en dehors de Bangui, la capitale, sont très limités, ce qui se traduit par des échecs dans la prévention de la traite des êtres humains et la protection des personnes à risque, en particulier les femmes et les enfants déplacés et réfugiés, ainsi que les enfants des rues.

La République centrafricaine reste l'un des pays les plus pauvres du monde, malgré d'importantes ressources naturelles. L'impact continu des conflits, du changement climatique et des déplacements de population, combiné à l'insécurité alimentaire et à l'accès limité à l'éducation, augmente considérablement les risques de traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants. Pour prévenir la traite des enfants, des mesures urgentes sont nécessaires pour élargir l'accès à l'éducation, en particulier pour les filles, et pour développer un système de protection de l'enfance efficace et fonctionnel. Les enfants vivant dans la rue sont particulièrement exposés au risque de traite, car ils n'ont qu'un accès limité à un environnement protecteur. La Rapporteuse spéciale salue le travail en cours pour soutenir les droits des enfants handicapés et demande qu'une attention continue soit accordée aux risques de traite, notamment par l'exploitation de la mendicité. Les taux d'enregistrement des naissances restent faibles, avec des risques élevés d'apatridie de fait et, par conséquent, des risques accrus de traite. L'enregistrement universel des naissances est essentiel.

Les risques de traite d'enfants par les groupes armés et les forces armées demeurent. La Rapporteuse spéciale félicite la nomination d'un point focal pour les droits de l'homme au sein de l'État-Major des FACA afin de répondre aux préoccupations en matière de protection de l'enfance et de responsabilisation pour les violations graves commises par les FACA à l'encontre des enfants. La Rapporteuse spéciale souligne la nécessité de poursuivre les mesures visant à empêcher le recrutement et l'utilisation d'enfants par les groupes armés, y compris par les forces internationales la sécurité, et félicite la priorité accordée à la protection des enfants dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains.

Toutefois, les enlèvements à des fins de mariage d'enfants et de mariage forcé, l'esclavage sexuel et la servitude domestique restent très préoccupants. Il est essentiel de poursuivre la lutte contre les violations

graves commises à l'encontre des enfants, avec le soutien de la communauté internationale. La protection des enfants doit rester au cœur des efforts de paix, notamment dans le cadre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, qui contient des engagements importants en matière de protection de l'enfance. Une forte capacité de protection des enfants sur le terrain est cruciale pour faciliter l'engagement continu avec les parties au conflit et pour soutenir les programmes de réintégration et de réhabilitation. L'adoption d'un protocole de transfert pour les enfants associés aux conflits armés devrait être une priorité, de même que l'adoption d'un plan national de prévention pour éviter que les enfants ne deviennent des victimes du conflit armé. Des mesures supplémentaires sont nécessaires pour soutenir les programmes de réintégration axés sur les survivants et tenant compte de la dimension de genre, ainsi que les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration tenant compte de la dimension de l'enfant, y compris les formations professionnelles.

La rapporteuse se félicite de l'engagement pris pour lutter contre les violences sexuelles dans les conflits, y compris la traite à des fins d'exploitation sexuelle, d'esclavage sexuel, de mariages d'enfants et de mariages forcés, et salue la nomination d'un procureur spécial ainsi que les mesures visant à renforcer l'efficacité des enquêtes sur la traite des êtres humains.

Des efforts continus sont nécessaires pour renforcer l'État de droit et les secteurs de la sécurité et de la justice, y compris le renforcement des capacités pour des enquêtes et des poursuites efficaces, et la protection des victimes, y compris par des procédures judiciaires et des mesures de protection tenant compte des traumatismes et de l'égalité des sexes.

Les services de protection sont quasiment inexistantes pour les victimes de la traite, y compris la traite liée au conflit. Les victimes/survivants n'ont toujours pas accès à un hébergement sûr, ni à une assistance psychosociale ou médicale. Des mesures à plus long terme, y compris l'accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi, sont nécessaires de toute urgence.

L'accès à la justice, y compris aux recours effectifs et aux réparations, est très limité. Le renforcement du système judiciaire formel, en particulier en dehors de la capitale Bangui, est essentiel à la prévention, à la protection et à la responsabilisation. Il est essentiel de continuer à soutenir le fonctionnement des audiences foraines, l'accès à l'aide juridique et le renforcement des capacités de la police et de l'État de droit.

La Rapporteuse spéciale se félicite de l'accueil des réfugiés fuyant les conflits et les persécutions et appelle à un soutien accru pour renforcer la protection des enfants et les actions visant à prévenir la violence fondée sur le sexe et toutes les formes de traite parmi les réfugiés et les rapatriés. La Rapporteuse spéciale est préoccupée par les risques d'exploitation des ménages dirigés par des femmes parmi les réfugiés et les personnes déplacées, en particulier. Les communautés et les familles d'accueil ont également besoin d'un soutien supplémentaire pour lutter contre l'extrême pauvreté et les risques de traite des êtres humains qui en découlent.

La rapporteuse spéciale est préoccupée par les taux élevés de violence à l'encontre des travailleurs du sexe et par le peu d'attention accordée aux risques de traite et aux besoins de protection des travailleurs du sexe. Il convient d'accorder davantage d'attention à la prévention de la traite à des fins d'exploitation sexuelle particulièrement sur les axes et lors des mouvements transfrontaliers, en accordant la priorité à l'assistance et à la protection des victimes et des personnes à risque.

Il est essentiel de continuer à soutenir le fonctionnement efficace de la Cour pénale spéciale afin que les responsables de la traite liée aux conflits, y compris en tant que crime de guerre et crime contre l'humanité, aient à répondre de leurs actes. La Rapporteuse spéciale souligne l'importance des mesures de responsabilisation et des droits des victimes de la traite liée aux conflits à des voies de recours, y compris des garanties de non-récidive. La Commission vérité, justice, réparation et réconciliation a un rôle important à jouer pour répondre aux appels à la justice pour les victimes de toutes les formes de traite qui ont eu lieu.

La Rapporteuse spéciale salue le travail du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes et appelle à la poursuite du soutien aux réparations, y compris les réparations collectives et individuelles, en réponse à la grave violation des droits de l'homme que constitue la traite des personnes à des fins d'exploitation. Le programme pour la paix et la sécurité des femmes (WPS) est essentiel à une paix durable et à la réalisation de l'Agenda 2030. La prévention de la traite des femmes et des filles et la protection des victimes doivent être intégrées dans l'agenda WPS. Le leadership et la participation des victimes/survivants dans la conception des programmes de prévention et de protection sont essentiels.

La République centrafricaine est un pays qui dispose d'importantes ressources naturelles dans les domaines de l'exploitation minière, de l'agriculture et de la sylviculture. Toutefois, des mesures sont nécessaires pour garantir la protection des droits du travail, l'efficacité des inspections et de l'application de la législation du travail, et la prévention de la traite à des fins de travail des enfants ou de travail forcé, en particulier dans les secteurs à haut risque tels que l'exploitation minière, la sylviculture et l'agriculture. La poursuite de l'action visant à renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire et des avocats est essentielle à l'État de droit et à la poursuite de la consolidation de la paix. Elle est également essentielle pour garantir l'accès à la justice des victimes de la traite.

La Rapporteuse spéciale présentera son rapport au Conseil des droits de l'homme en juin 2024 et se réjouit de poursuivre son engagement avec le gouvernement de la République centrafricaine.